

**Règlement relatif à la candidature et à l'attribution du
Prix de Thèse en Cancérologie 2024
Décerné par l'Association Biologie et Cancer (ABC)**

1. L'objectif de ce prix est de distinguer des docteurs dont le travail de thèse en lien avec la cancérologie aura été jugé d'une qualité exceptionnelle par le jury constitué pour l'occasion.

2. L'association Biologie et Cancer décernera deux prix de thèses pour l'année **2024** :

- Prix de la thèse d'exercice en cancérologie (Médecine/Pharmacie)

Le prix de la meilleure thèse d'exercice en Médecine ou en Pharmacie en cancérologie concerne les travaux de thèse soutenus en **2024** à Grenoble. Les liens avec la cancérologie doivent être évidents. Le montant attribué pour ce prix est de cinq cents euros (500€).

- Prix de la thèse d'université en cancérologie (PhD)

Le prix de la meilleure thèse d'université en cancérologie (PhD) concerne les travaux de thèse soutenus en **2024** dans la région Auvergne Rhône-Alpes. Toutes les spécialités sont concernées néanmoins les liens avec la cancérologie doivent être évidents. Les candidatures de toutes les disciplines sont encouragées (mathématiques, physique, chimie, informatique, biologie, sciences humaines ou sociales etc...). Le montant attribué pour ce prix est de mille euros (1 000€).

3. La thèse doit être rédigée en français, ou en anglais, et doit avoir été soutenue entre le 1er janvier **2024** et le 31 décembre **2024**. Les envois de dossiers sont possibles à tout moment. Tout dossier reçu après le 31 décembre de l'année de soutenance de thèse ne sera pas recevable.

4. Le jury est souverain dans son choix d'attribution des récompenses. Ce choix ne pourra en aucun cas être remis en question. Les prix décernés par l'ABC sont cumulables avec d'autres distinctions.

Le jury a le droit de ne pas décerner de prix si aucun travail ne lui en paraît digne. Le jury peut décider d'attribuer un même prix à plusieurs co-lauréats et d'en répartir les montants attribués. Le jury peut également attribuer des mentions (qui ne donnent pas lieu au versement d'une somme d'argent)

5. Pour postuler, le candidat doit envoyer son dossier **COMPLET** par mail (asso.biologie.cancer@gmail.com) à l'association ABC.

Un dossier **COMPLET** doit obligatoirement contenir tous les éléments suivants :

- Un paragraphe dans le corps du mail contenant une brève description du travail, son originalité, et les retombées potentielles qui en découlent. Il devra mentionner la date de soutenance, qui doit se situer entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année en cours.
- Pièce jointe 1 : Manuscrit de thèse (format word ou pdf). Dans le cas de fichiers dépassant la taille limite d'envoi, indiquer un lien où le document peut être téléchargé
- Pièce jointe 2 : Court CV (2 pages max)
- Pièce jointe 3 : Copie recto-verso d'une pièce d'identité
- Pièce jointe 4 : Formulaire de candidature dûment rempli

6. Les délibérations du jury auront lieu en janvier **2025**. Les lauréats seront désignés en février **2025**. Les lauréats seront personnellement contactés par le président ou un membre du jury ou par un membre de l'ABC.

7. Condition de remise du Prix de thèse

Chaque lauréat s'engage à réaliser une présentation orale de son travail, à Grenoble, le jour de la remise de son prix. Les lauréats du prix de thèse d'exercice réaliseront une présentation de 10 minutes. Les lauréats du prix de thèse d'université réaliseront une présentation de 15 minutes. La date et le lieu de présentation seront définis en fonction de la disponibilité du candidat, idéalement au cours du premier semestre **2025**.

8. Engagements moraux du candidat :

Le candidat se porte garant du caractère non confidentiel de ses travaux et notamment de l'absence de clause de confidentialité. Il garantit au jury avoir obtenu, conformément à la législation sur les droits d'auteur et aux exigences du droit à l'image, toutes les autorisations nécessaires à la reproduction au sein de l'œuvre, d'images, de textes et/ou de toute œuvre protégée par le droit d'auteur et avoir les autorisations nécessaires à leur communication à des tiers. L'association ABC ne saurait être tenue pour responsable des conséquences qu'entraîneraient de tels défauts d'autorisation. L'auteur de la thèse autorise l'ABC à diffuser son œuvre sur tous les supports de communication utilisés par cette dernière. L'auteur dispose, à tout moment, d'un droit de retrait de son autorisation de diffusion sans avoir à le motiver.

9. Photographies :

Dans le cadre de la promotion ou de toute communication autour des Concours Prix de thèse de l'ABC, le candidat (ou la candidate) honoré(e) par un prix de thèse, autorise l'ABC à utiliser et à diffuser des photographies le ou la représentant, et ce, sur tout support.

La personne photographiée dispose d'un droit de retrait de son autorisation de diffusion, sans avoir à le motiver. Elle formalise sa demande par simple courriel auprès du secrétariat de l'ABC (asso.biologie.cancer@gmail.com).

9. Calendrier des prix de thèse **2024**

- 1^{er} janvier → 31 décembre **2024** : Présentation des prix, appel à candidature, réception des candidatures.
- Janvier **2025** : Examen des candidatures par le jury, délibération
- Février **2025** : Publication des résultats
- Année **2025** : Présentation du travail des lauréats et remise des prix, à Grenoble.